PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Théophile, tenue à l'heure et au lieux des séances ce 5 **novembre 2019.**

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mathieu Létourneau
Siège #3 - Fabien Couture
Siège #4 - Caroline Veilleux
Siège #5 - Ghislain Faucher
Siège #6 - Réal Champagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Michael Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Clément Létourneau.
Madame Patricya Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-198

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le varia ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2019
4 - GESTION ADMINISTRATIVE
4.1 - Déclaration des intérêts pécuniaires
4.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 296-2019 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES
4.3 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2020
4.4 - Adoption règlement # 294-2019 - amendement du plan d'urbanisme
4.5 - Adoption second projet de Règlement # 295-2019 - modifiant le règlement de zonage
4.6 - Démission conseiller siège # 2
4.7 - Constat de vacance
4.8 - Élection partielle / conseiller siège # 2
4.9 - Programmation TECQ 2020-2024
4.10 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 234 600 $ qui sera réalisé le 12 novembre 2019
4.11 - Adjudication soumission pour l'émission de billets
4.12 - Substitut MRC de Beauce-Sartigan
4.13 - Transport adapté 2020
4.14 - Tourisme Chaudière Appalaches 2020
4.15 - Vérification comptable 2019
4.16 - Morency Avocats - mandat urbanisme
4.17 - Indexation salaires 2020
4.18 - Suivi des archives municipales 2020
4.19 - Programme aide financière déploiement internet haute vitesse
4.20 - Demande d'aide financière pour soutenir la coopération

municipale
5 - PÉRIODE DE QUESTION
6 - VARIA
7 - TRAVAUX PUBLICS
7.1 - Aide à l'amélioration / réseau routier municipal
7.2 - Embauche chemin d'hiver 2019-2020
7.3 - Fournisseur 2020 - Carburant Diesel
7.4 - Recommandation de paiement libération retenue contractuelle définitive- déphosphatation
7.5 - Surveillance local patinoire 2019-2020
7.6 - Patinoire - fabrication et entretien de la glace
7.7 - Appel d'offres public toiture patinoire
8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
8.1 - Comptes du mois
9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-199 **3.1 - Séance ordinaire du 1er octobre 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Déclaration des intérêts pécuniaires

** DÉPÔT ce 5 novembre 2019 à la présente séance du conseil des DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES par les MEMBRES DU CONSEIL suivants :

M. Clément Létourneau, maire

M. Mathieu Létourneau, conseiller siège no 1

Mme Caroline Veilleux, conseillère siège no 4

M. Ghislain Faucher, conseiller siège no 5

M. Réal Champagne, conseiller siège no 6

4.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 296-2019 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

Je, Fabien Couture, conseiller donne par la présente AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté par une séance ultérieure du conseil, le règlement 296-2019 ayant pour but de modifier le règlement 226-2008 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses afin de modifier le montant des dépenses autorisées. Le projet de règlement est déposé.

4.3 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2020

Je, Caroline Veilleux, conseillère, donne par la présente AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté à une séance spéciale du conseil un règlement dont l'objet est de fixer le taux de taxation, la tarification des services de dettes et autres services afin de respecter les prévisions budgétaires 2020 et de déterminer le taux des intérêts et pénalités pour les comptes dus à la municipalité. Le programme triennal d'immobilisation sera adopté par résolution.

2019-200

4.4 - Adoption règlement # 294-2019 - amendement du plan d'urbanisme

ATTENDU que la secrétaire-trésorière résume le Règlement no 294-2019

ATTENDU que le dépôt du projet de règlement a été donné en même temps que l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le règlement no 294-2019 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Théophile modifie le Règlement no 208-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » en vigueur depuis le 22 novembre 2006 afin d'agrandir une affectation forestière à même une affectation commerciale pour y intégrer les lots 4 413 415 et 5 738 267, en bordure de la Route 173 soit et est adopté par ce conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement d'amendement du Règlement du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du Règlement no 294-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2019-201

4.5 - Adoption second projet de Règlement # 295-2019 - modifiant le règlement de zonage

ATTENDU que la secrétaire-trésorière résume le second projet de Règlement no 295-2019 en indique l'objet, le coût et sa portée;

Il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité par les conseillers :

QUE le second projet de règlement no 295-2019 intitulé « Règlement de modification du Règlement de zonage » par lequel la Municipalité modifie le Règlement de zonage no 209-2006 en vigueur depuis le 22 novembre 2006 afin :

- d'agrandir la zone forestière F-114 à même la zone commerciale Cb-63 ;

  soit et est adopté par ce conseil;

  QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

  QUE le texte du second projet de Règlement no 295-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

2019-202 **4.6 - Démission conseiller siège # 2**

ATTENDU la lettre de démission de M. Michael Drouin datée du 4 novembre 2019;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu d'accepter la démission de M. Michael Drouin, comme conseiller au siège # 2 et de déposer aux archives de la Municipalité la lettre de démission.

ADOPTÉE

2019-203 **4.7 - Constat de vacance**

Il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu d'accepter le constat de vacance au poste de conseiller, siège # 2 soumis par la présidente d'élection; le constat de vacance se faisant en l'absence du conseiller démissionnaire.

ADOPTÉE

2019-204 **4.8 - Élection partielle / conseiller siège # 2**

ATTENDU qu'une élection partielle doit être tenue pour combler le poste laissé vacant en respect de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités;

Il est proposé par Caroline Veilleux et unanimement résolu par les conseillers de prendre avis qu'une élection partielle est déclarée par la présidente d'élection pour un scrutin devant être tenu conformément à la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance soit le dimanche 1er mars 2020 avec période de mise en candidature du 17 janvier 2020 au 31 janvier 2020;

- toutes les procédures applicables en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités devront être réalisées.

ADOPTÉE

2019-205 **4.9 - Programmation TECQ 2020-2024**

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Fabien Couture et unanimement résolu par les conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-206

4.10 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 234 600 $ qui sera réalisé le 12 novembre 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Théophile souhaite emprunter par billets pour un montant total de 234 600 $ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
185-2003(191-2004)	234 600 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020. 44 200 $

2021. 45 600 $

2022. 46 800 $

2023. 48 300 $

2024. 49 700 $ (à payer en 2024)

2024. 0 $ (à renouveler)

ADOPTÉE

2019-207 **4.11 - Adjudication soumission pour l'émission de billets**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 novembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 novembre 2019
Montant :	234 600 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Théophile a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 234 600 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

44 200 $	2,86000 %	2020
45 600 $	2,86000 %	2021
46 800 $	2,86000 %	2022
48 300 $	2,86000 %	2023
49 700 $	2,86000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,86000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 200 $	2,25000 %	2020
45 600 $	2,30000 %	2021
46 800 $	2,40000 %	2022
48 300 $	2,50000 %	2023
49 700 $	2,60000 %	2024

Prix : 98,23000 Coût réel : 3,08892 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu unanimement par les conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Théophile accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 234 600 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 185-2003(191-). Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2019-208 **4.12 - Substitut MRC de Beauce-Sartigan**

ATTENDU qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité d'agir, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2020;

ATTENDU que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale prévoit que le conseil d'une municipalité locale peut désigner par résolution celui-ci parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Théophile désigne M Ghislain Faucher, conseiller, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité d'agir, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2020.

ADOPTÉE

2019-209

4.13 - Transport adapté 2020

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théophile, désire offrir à ses citoyens(ennes) l'accès au service de transport adapté et que TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN offre un tel service;

Il est en conséquence proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Saint-Théophile :

- adhère au réseau de transport adapté pour l'année 2020
- accepte de payer la contribution fixée par l'organisme de 1 460.66 $
- accepte la tarification payée par l'usager
- reconnaisse la Ville de Saint-Georges comme prestataire du service.

ADOPTÉE

2019-210

4.14 - Tourisme Chaudière Appalaches 2020

Il est proposé par Fabien Couture et unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association Tourisme Chaudière-Appalaches pour 2020 au coût de 295 $ plus taxes.

ADOPTÉE

2019-211

4.15 - Vérification comptable 2019

Il est proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Théophile mandate la firme comptable Blanchette, Vachon et associés pour la vérification comptable 2019 de la municipalité de Saint-Théophile.

ADOPTÉE

2019-212

4.16 - Morency Avocats - mandat urbanisme

ATTENDU l'offre de service de Morency Société d'Avocats en date du 30 septembre 2019 pour l'étude des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Théophile relatif à une demande de permis dans la zone industrielle I-101;

ATTENDU que le mandat a pour but de valider les usages et la possibilité de modifier le règlement de zonage conformément avec le plan

d'urbanisme et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Carolin Veilleux et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de Morency Société d'Avocats au montant estimé de 2 000 $ à 2 500 $.

ADOPTÉE

2019-213

4.17 - Indexation salaires 2020

Il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers que les salaires des employés non couverts par la convention collective et la conciergerie soient indexés de 2,5 % pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2019-214

4.18 - Suivi des archives municipales 2020

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers de retenir les services pour le classement des archives de M. Michel Pépin, HB Archiviste S.E.N.C, suivant ses disponibilités pour 4 jours semaines / 2 semaines en 2020.

ADOPTÉE.

2019-215

4.19 - Programme aide financière déploiement internet haute vitesse

ATTENDU que le Gouvernement du Québec devrait annoncer sous peu la mise en place d'un programme d'aide financière dédié au déploiement d'internet haute-vitesse sur le territoire québécois;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan sont relativement bien desservies en services internet haute-vitesse;

ATTENDU que la desserte cellulaire est beaucoup plus problématique pour les localités de la région;

ATTENDU que la desserte cellulaire est au même titre qu'internet haute-vitesse, un outil de développement régional essentiel pour les municipalités;

ATTENDU qu'il y a un impact sur les éléments suivants :

- SÉCURITÉ : En cas d'urgence, impossibilité ou difficulté à entrer en contact avec les services d'urgence;

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Difficultés pour les fournisseurs en déplacement dans notre MRC à entrer en contact avec leur entreprise ou leurs clients;

- COMMUNICATION : De plus en plus de gens disposent uniquement d'un cellulaire comme mode de communication;

- ATTRACTION : Difficultés pour les nouveaux travailleurs issus de l'immigration à garder le contact avec leurs proches, car ils disposent seulement d'un téléphone cellulaire;

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan a mis en place un fonds de support au déploiement de la desserte cellulaire afin de supporter financièrement les municipalités dans leurs projets;

Il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers :

De demander au Gouvernement du Québec d'élargir le programme d'aide financière au déploiement d'internet haute-vitesse qu'il envisage mettre en place afin de permettre le financement de projet lié à la téléphonie cellulaire;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

ADOPTÉE

2019-216

4.20 - Demande d'aide financière pour soutenir la coopération municipale

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités de Saint-René, Saint-Gédéon, Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, Saint-Théophile et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fabien Couture et unanimement résolu par les conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Théophile s'engage à participer au projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) et d'assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTION

6 - VARIA

7 - TRAVAUX PUBLICS

2019-217

7.1 - Aide à l'amélioration / réseau routier municipal

ATTENDU les confirmations d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministre des Transports, M. François Bonnardel aux termes:

- d'une première correspondance datée du 9 août 2019, dossier : 00028246-1-29005 (12)-2019-07-22-50 confirmant une aide de 15 000 $ pour l'exercice financier 2019-2020 pour des travaux d'amélioration des routes municipales;

- d'une seconde correspondance datée du 29 octobre 2019, dossier : 00028884-1-29005 (12) -2019-10-23-31 confirmant une aide de 5 000 $ échelonnée sur trois années budgétaires.

- d'une correspondance antérieure datée du 15 août 2018, dossier : 00027545-1-29005(12)-2018-07-26-36 confirmant une aide de 5 000 $ échelonnée sur trois années budgétaires;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est en conséquence proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu que :

- le conseil approuve les dépenses pour un montant de 111,765.03 $ en date du 5 novembre 2019 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- l'aval du conseil soit donné à ce que la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare et certifie les termes de la présente et signe le formulaire nécessaire pour recevoir l'aide financière payable pour l'exercice financier 2019-2020 pour et au nom du conseil municipal;

- le préambule est considéré comme faisant partie de la présente.

ADOPTÉE.

2019-218 **7.2 - Embauche chemin d'hiver 2019-2020**

ATTENDU que la municipalité doit pourvoir à l'entretien hivernal des chemins dont elle a la responsabilité et d'autres dont la gestion incombe au Ministère des Transports du Québec pour la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Veilleux et unanimement résolu par les conseillers d'embaucher :

1/ M. Michael Drouin à compter du DIMANCHE 10 novembre 2019 débutant à 0 : 00 heures au SAMEDI 11 avril 2020, 11 : 59 heures, pour une rémunération basée sur une moyenne de 40 heures /semaine réparties selon les besoins du service municipal au taux de l'occupation établi à la convention collective et sujet aux conditions de celle-ci;

ADOPTÉE

2019-219 **7.3 - Fournisseur 2020 - Carburant Diesel**

ATTENDU l'invitation pour la fourniture de carburant diesel pour l'année 2020 pour l'alimentation des camions de la Municipalité exécutée en suivi de la résolution # 2019-183;

ATTENDU que la marge de profit soumise par les soumissionnaires par litre sont :

Ultramar : n/a et Énergie Sonic : - 0,0286 $

ATTENDU les vérifications faites au Secrétaire du conseil du Trésor (RENA);

Il est proposé par Réal Champagne et unanimement résolu par les conseillers de retenir pour 2020, les services de Énergie Sonic Inc. étant

le seul soumissionnaire conforme suivant son offre datée du 18 octobre 2019.

ADOPTÉE

2019-220 **7.4 - Recommandation de paiement libération retenue contractuelle définitive- déphosphatation**

ATTENDU la recommandation de paiement # 5, réception définitive de la firme d'ingénieur WSP pour les travaux d'ajout d'un système de déphosphatation exécutés par l'entrepreneur Allen Entrepreneur Général Inc.;

ATTENDU que suite à la réception des quittances à jour et de la déclaration statutaire de l'entrepreneur, la firme d'ingénieur WSP recommande la libération de 2.5 % de la retenue contractuelle pour un montant de 4 418.49 $ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fabien Couture et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 4 418.49 $ taxes incluses à Allen Entrepreneur Général Inc.;

ADOPTÉE

2019-221 **7.5 - Surveillance local patinoire 2019-2020**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'avoir un surveillant pour le local de la patinoire et d'assurer l'ouverture de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Veilleux et unanimement résolu par les conseillers :

- d'embaucher Justin Beaudoin pour assurer la surveillance, l'ouverture du local des patineurs et aider au déneigement de la patinoire;

- de rémunérer l'employer au taux du salaire minimum pour un horaire variable de 30 heures semaine maximum;

ADOPTÉE

2019-222 **7.6 - Patinoire - fabrication et entretien de la glace**

ATTENDU que la patinoire extérieure sera accessible pour la saison hivernale 2019-2020 et que la préparation et l'entretien de la glace sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Létourneau et unanimement résolu par les conseillers :

- de verser un montant forfaitaire de 2 500 $ à M. Mathieu Poulin pour la préparation et l'entretien de la glace, celui-ci fournira son tracteur lorsque nécessaire pour le déneigement de la patinoire;

ADOPTÉE

2019-223 **7.7 - Appel d'offres public toiture patinoire**

ATTENDU que des plans et devis pour soumission ont été préparés pour la construction d'une toiture sur la patinoire extérieure par la firme WSP en date du 7 octobre 2019, numéro de projet 191-01141-00

ATTENDU que la municipalité bénéficie d'une subvention provenant du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV de 50 % des coûts, pour un montant ne pouvant excéder 503 378.32 $

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement de gestion contractuelle # 287-2018 fixant les règles de passation de contrat;

ATTENDU les articles 935 et 936 du Code municipal du Québec encadrant les obligations législatives pour cet objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Faucher et unanimement résolu par les conseillers :

- à nommer la directrice générale responsable du dossier et l'autoriser à lancer l'appel d'offres public sur SEAO et dans le journal l'Éclaireur Progrès le 6 novembre 2019;

ADOPTÉE

8 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-224

8.1 - Comptes du mois

ATTENDU que le conseil prend connaissance du journal des transactions concernant les comptes à payer du mois d'octobre 2019;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant au journal des transactions du mois d'octobre 2019, dont a pris connaissance le conseil et considéré comme faisant partie intégrante de la présente, représentés par l'émission des chèques M 01900370 et M 01900371, C 01900372 à 01900417 & L 1900074 à 1800082 qui totalisent des dépenses de 128 151.65 $.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Théophile certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

_____
Patricya Paquet, d.g/sec.-trés.

2019-225

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réal Champagne et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 19:45 hrs

Clément Létourneau Maire	Patricya Paquet Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Clément Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Clément Létourneau
Maire